

**COMMUNE D'ALEYRAC****Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAUD Dominique, Maire.

**Date de convocation** : 07/04/2023

**Nombre de membres en exercice** : 6

**Présents** : Mmes BLAYN Suzanne, GIRY Thérèse et SERRE Jeannine  
MM. ARNAUD Dominique, GIRY Ulysse et SERRE Jérôme  
Lesquels forment la totalité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. SERRE Jérôme

**Délibération n°2023-02-01 : Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2023**

Sur proposition faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe les taux des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :
 

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	28,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	20,20 %
- Taxe d'habitation :	9,07 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Délibération n°2023-02-02 : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2023**

Sur présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- opte pour la comptabilité détaillée et la présentation budgétaire des communes de 500 à 3 500 habitants,
- accepte les propositions au niveau du chapitre pour les deux sections, telles que portées sur les documents budgétaires,
- adopte le Budget Primitif 2023, à savoir :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	115 553 €	115 553 €
Investissement	117 745 €	117 745 €

L'ordre du jour ayant été clos, la séance a été levée à 20 heures 30

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
2023-02-01	Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2023
2023-02-02	Vote du Budget Primitif de l'exercice 2023

<b>Membres présents</b>	<b>Signature du Maire et du Secrétaire</b>
ARNAUD Dominique (Maire)	
GIRY Ulysse	
BLAYN Suzanne	
GIRY Thérèse	
SERRE Jeannine	
SERRE Jérôme (Secrétaire)	